



TARIFS 2022
Valables du 01/01/2022 au 31/12/2022

Agence de Quimper

5, rue Jean Baptiste Godin 29170 Saint Evarzec
 quimper@agedorservices.com – 02 98 53 15 86
www.agedorservices.com



ASSISTANCE A LA PERSONNE

	Prix HT	Prix TTC TVA 5,5% inclus*	Coût TTC après crédit d'impôt**
Aide pour se lever, faire sa toilette, s'habiller, préparer			
½ h	14,22€	15,00€	7,50€
1h	26,54€	28,00€	14,00€
2h	53,08€	56,00€	28,00€

Tout ¼ d'heure commencé est facturé - Minimum de facturation : 30 minutes



	Prix HT	Prix TTC TVA 10% ⁽³⁾ inclus*	Coût TTC après crédit d'impôt**
Entretien du cadre de vie, entretien du linge...			
½ h	13,64€	15,00€	7,50€
1h	22,73€	25,00€	12,50€
2h	45,45€	50,00€	25,00€

(3) Le taux de TVA est réduit à 5,5% pour les personnes âgées, dépendantes ou en situation de handicap

Tout ¼ d'heure commencé est facturé - Minimum de facturation : 30 minutes



INSTALLATION DE TÉLÉASSISTANCE

	Prix HT	Prix TTC TVA 10% inclus*	Coût TTC après crédit d'impôt**
Mise en contact avec des téléassisteurs partenaires, installation de l'appareil et tests de fonctionnement.			
Frais d'installation	X	X	OFFERT

PR 018.4 AN_Grille tarifaire A4_Janvier 2022

PR 018.4 AN_Grille tarifaire A4_Janvier 2022





ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ¹

Avec nos véhicules (départ agence/retour agence)	Prix HT	Prix TTC TVA 5,5% ⁽⁴⁾ inclus*	Coût TTC après crédit d'impôt**
½ h	14,22€	15,00€	7,50€
1h	30,33€	32,00€	16,00€
Kilomètres supplémentaires	0,68€	0,72€	0,36€

⁽⁴⁾ Le taux de TVA est augmenté à 10% pour les personnes qui présentent une invalidité temporaire

Tout ¼ d'heure commencé est facturé - Minimum de facturation : 30 minutes



LIVRAISON A DOMICILE¹

Alimentaires, non-alimentaires, médicaments...	Prix HT	Prix TTC TVA 10% inclus*	Coût TTC après crédit d'impôt**
1h	28,18€	31,00€	15,50€

Tout ¼ d'heure commencé est facturé - Minimum de facturation : x h



JARDINAGE²

Tondre une pelouse, tailler des arbustes, des haies, entretenir des plates-bandes, planter, rempoter...	Prix HT	Prix TTC TVA 20% inclus	Coût TTC après crédit d'impôt*
1h entretien du jardin	38,25€	45,90€	22,95€
1h travaux de tailles	41,58€	49,90€	24,95€

Tout ¼ d'heure commencé est facturé - Minimum de facturation : x h



BRICOLAGE²

Fixer une rampe, une tringle, changer un joint ou une ampoule, déboucher un évier, monter un meuble en kit, installer des barres d'appui...	Prix HT	Prix TTC TVA 10% inclus*	Coût TTC après crédit d'impôt**
1h	40,91€	45,00€	22,50€

Tout ¼ d'heure commencé est facturé - Minimum de facturation : x h

¹ Pour bénéficier du crédit d'impôt lié aux services à la personne, la prestation de livraison de repas ou d'accompagnement ou de livraison de courses ou de collecte et livraison à domicile de linge repassé n'est éligible au crédit d'impôt que si celle-ci constitue un accessoire de la prestation effectuée au domicile du contribuable. Dès lors le client doit avoir consommé au moins une activité exercée à son domicile à titre principal pour que la prestation, accessoire, soit elle-même éligible.
² Activités relevant de l'article D. 7231-1 du Code du travail





LIVRAISON DE REPAS¹

Des repas équilibrés et variés, adaptés à votre régime alimentaire, directement chez vous.	Prix HT	Prix TTC TVA inclus	Coût TTC après crédit d'impôt**
Cuisine « Papillons blancs » Régime classique, sans sel, diabétique (avec choix à la carte)			
Formule 3 éléments	10,74€	11,50€	9,43€
Formule 4 éléments	11.65€	12,50€	10,04€
Formule 5 éléments	12,57€	13,50€	10,67€
Formule midi + soir	19.11€	20,50€	16,46€
Cuisine « Ansamble » Régime mixé, classique, sans sel, diabétique (sans choix à la carte)			
Formule 4 éléments (régime classique)	11.65€	12,50€	10,04€
Formule 5 éléments (régime mixé, sans sel, diabétique)	12.57€	13,50€	10,67€
Formule journée (régime classique, sans sel, diabétique)	13,50€	14,50€	11,30€
Complément potage ou potage sans sel	0,93€	1,00€	0,77€



L'offre AGE D'OR SERVICES s'inscrit dans le cadre de la loi N° 2005-8421 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. Les prestations AGE D'OR SERVICES peuvent bénéficier d'une TVA réduite (*) et peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées par an et par foyer fiscal (**). Les conditions et plafonds en vigueur sont disponibles à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts et dans la circulaire du 11 avril 2019 du ministère des économies et des finances.

ÉVALUATION DES BESOINS ET DEVIS GRATUIT

Votre agence vous remet gratuitement un devis pour les prestations, ou ensemble de prestations, dont le prix mensuel est supérieur ou égal à 100 euros (toutes taxes comprises), ou quel que soit le prix des prestations, à votre demande.

Horaires d'interventions et tarifs

Interventions possibles de 8h00 à 20h00.

Majoration du tarif de 25% pour le samedi, majoration de 50% pour les dimanches et jours fériés et majoration de 100% pour le 1er mai.

Si pas d'annulation sous 48 heures avant la prestation, la prestation sera due.



TVA réduite selon taux en vigueur*

cf. art. 279 et 278-0 bis D du code général des impôts.



Crédit d'impôt** 50%

cf. art. 199 sexdecies du code général des impôts et à la circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances.

Intervention en mode prestataire

Aucun frais d'inscription

Aucun frais de dossiers

Aucun frais de déplacement



**Les moyens de paiement :
Prélèvement, CESU, chèque
Sortir Plus.**

Permanence téléphonique :

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil :

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Réclamation et Règlement des litiges

En cas de réclamation, le Bénéficiaire doit contacter son référent ÂGE D'OR SERVICES ou peut écrire directement au franchiseur :

**L'ÂGE D'OR EXPANSION - Direction Qualité
12 rue du Ravelin - 10 000 TROYES**

Si dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de l'envoi de sa réclamation, le Bénéficiaire n'a pas de réponses ou la réponse à sa demande ne le satisfait pas, il pourra alors saisir la Commission de Médiation Franchise-Consommateurs (MFC) dont les coordonnées se trouvent sur le site www.agedorservices.com.

En cas d'échec de la médiation le Bénéficiaire pourra saisir la justice.

La liste des personnes qualifiées en cas de litige sur le département est remise en complément du livret d'accueil remis au bénéficiaire.

Tout différend touchant à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat sera porté devant le tribunal compétent.